

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1242 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention en vue du versement d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 2 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clemenceau, dont le siège social est situé 8 rue Benjamin Franklin, dans le 16e arrondissement de Paris, au titre de ses activités pour 2014. 2014_01653 19785.

Article 2 : Mme la Maire est autorisée à signer avec la Fondation Le Musée Clemenceau la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondant à la subvention de fonctionnement, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.